

Modalités pratiques pour participer au concours photos du Téléphérique du Salève 2010

Les thèmes photographiques :

1- Le concours photo porte sur le thème du Téléphérique du Salève. Ce thème englobe tout ce qui a trait au Téléphérique du Salève et à son environnement (faune, flore, activités...). Il permet ainsi aux candidats d'exprimer leur sensibilité sur cette thématique en choisissant un aspect qui les inspire.

2- Tous les types photographiques peuvent être choisis par les candidats : paysages, macrophotographie, reportages, portraits (sous réserve qu'ils soient liés à des acteurs du thème du Téléphérique du Salève), mise en scène. Le traitement photographique pourra être soit du noir et blanc, soit de la couleur.

Les dates du concours

Le concours est ouvert à compter du **28 juillet 2010**.

La date de clôture de remise des documents (photos et formulaires d'inscription) est fixée au **18 septembre à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

La cérémonie de remise des prix aux lauréats gagnants est prévue début octobre 2010, au Téléphérique du Salève.

Les modalités d'inscription

Il n'y a pas d'inscription ni de formulaire à remplir au préalable. L'inscription se fera à la réception de votre dossier comprenant votre formulaire d'inscription et votre ou vos photos.

Le formulaire d'inscription au concours

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTOS «Téléphérique du Salève 2010»

À remplir avec soin : toutes les informations requises sont obligatoires . Ces informations resteront strictement confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées à des tiers. Seuls le nom des candidats gagnants et leur lieu de résidence apparaîtront avec leurs photos.

1 . - FORMULAIRE D'IDENTITÉ

* NOM : préciser : Mr, Mme, Melle

* PRÉNOM :

NOM du représentant légal :

PRENOM du Représentant légal :

* DATE DE NAISSANCE :

* VEUILLEZ PRECISER VOTRE PROFESSION :

INDÉPENDANT , CADRE , SALARIÉ , PROFESSION LIBERALE , ENSEIGNANT , ETUDIANT , FONCTIONNAIRE , CHOMEUR , SANS PROFESSION , RETRAITÉ , AUTRE :
préciser.....

* ADRESSE PRINCIPALE : à remplir très lisiblement en majuscule svp

* TÉLÉPHONE FIXE OU TELEPHONE PORTABLE :

* ADRESSE MAIL (si vous en avez une) :

2.- CANDIDATURE

1. Je reconnais, par la présente inscription, avoir pris connaissance des conditions du concours photos du Téléphérique du Salève 2010 et avoir lu avec attention le règlement dont j'accepte sans réserve les termes et les obligations.

2. Je certifie sur l'honneur que la ou les photos que je présente au concours ont bien été prises par moi-même, sur le site du Salève.

Fait à Le

Nom.....Prénom.....

Pour le représentant légal :

Nom.....Prénom.....

Signature du participant et du représentant légal si le participant est mineur précédée de la mention manuscrite : lu et approuvé

Règlement du concours photos « Téléphérique du Salève 2010 » **Organisé par le Téléphérique du Salève, Le Pas de l'échelle – 74100 Etrembières**

Article 1

Le Téléphérique du Salève, Société Anonyme au capital de 195 396,30 Euros, dont le siège social est sis Le Pas de l'Echelle – 74100 Etrembières, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Thonon sous le numéro B 329 199 095, organise un concours photos sur la thématique du : « Téléphérique du Salève », se déroulant de 28 juillet au 18 septembre 2010.

Article 2

Le concours est ouvert à toute personne physique dans la limite d'une participation par personne et par famille (ascendants et descendants directs), à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et des partenaires associés, comme les membres du jury et les membres de leur famille.

Ce concours est ouvert uniquement aux photographes amateurs. Il est divisé en 2 catégories.

1. Catégorie 1 : Les photographes amateurs âgés de moins de 18 ans.
2. Catégorie 2 : Les photographes amateurs âgés de plus de 18 ans.

Article 3

Le concours photos porte sur le thème du Téléphérique du Salève. Ce thème englobe tout ce qui a trait au Téléphérique du Salève et à son environnement (faune, flore, activités...). Il permet ainsi aux candidats

d'exprimer leur sensibilité sur cette thématique en choisissant un aspect qui les inspire.

Tous les types photographiques peuvent être choisis par les candidats : paysages, macro-photographie, reportages, portraits (sous réserve qu'ils soient liés à des acteurs du thème du Téléphérique du Salève), mise en scène. Le traitement photographique pourra être soit du noir et blanc, soit de la couleur.

Les candidats peuvent envoyer de une à trois photos au maximum, et de préférence sur le même thème choisi par eux. Les dossiers comportant plus de trois photos seront éliminés d'office. Chaque tirage photographique ne peut comporter qu'une seule image horizontale ou verticale.

Article 4

a) Formulaire d'inscription : les candidats doivent télécharger le formulaire d'inscription et le règlement du concours sur le site Internet www.telepheriquedusaleve.com. Ce formulaire d'inscription contiendra également un formulaire de cession de droits d'exploitation et de reproduction au profit du Téléphérique du Salève et de ses partenaires ainsi que le règlement du concours qui devra être signé et daté par le candidat avec la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Pour les participants mineurs les documents devront être également signés par leur représentant légal.

c) Envois des dossiers : lorsque les photos choisies seront prêtes à être envoyées, les candidats devront impérativement mettre leurs photos dans une 1ère enveloppe fermée et leurs formulaires d'inscription et de cession de droits remplis et signés dans une deuxième enveloppe fermée, puis mettre ces deux enveloppes dans une troisième enveloppe (cartonnée de préférence pour éviter que les photos ne soient pliées ou froissées).

Attention : Les photos ne devront porter aucune marque ni aucun nom ni au recto ni au verso. Les deux enveloppes, celle contenant les photos et celle contenant l'inscription, ne devront porter aucune marque, aucun signe ni aucun nom. La troisième enveloppe ne portera que l'adresse destinataire au recto, pas de nom d'expéditeur et aucune marque ou signe particulier sous peine d'exclusion du concours. Lors de leur réception, un numéro de code sera attribué aux enveloppes contenues dans l'envoi et elles seront rangées sous scellés jusqu'à l'ouverture des délibérations du jury.

d) Mode d'envoi : les photos adressées dans le cadre du concours photos peuvent être envoyées par

voie postale par les candidats ou déposées à l'adresse suivante :

Téléphérique du Salève
Concours Photos
Le Pas de l'Echelle
74100 Etrembières

f) Format et spécifications des tirages photos : A4 avec marges maxi 2 cm). Seules les photos tirées sur papier photo seront admissibles. Les tirages ne devront porter aucune marque, copyright, signe, logo ou signe particulier permettant d'identifier le candidat ni le laboratoire ou elles auront été tirées. La résolution des photos doit être comprise entre minimum 200 pp, maximum 300 pp.

g) Le nombre maximum de photos par candidat est de 3 tirages.

h) Seules les photos non diffusées ou publiées auparavant, et libre de droits, sont autorisées.

i) Les candidats s'engagent absolument, sous peine d'exclusion du concours, à ne pas publier ou diffuser leurs photos avant la publication des résultats du présent concours.

j) Les photos sous forme de diapositive, CD, DVD ou photocopies ne seront pas acceptées par le Jury pour la sélection. En revanche, les candidats gagnants devront pouvoir fournir au Téléphérique du Salève, un exemplaire de leurs photos sous format numérique.

Article 5

Les candidats doivent faire parvenir les tirages avant le 25 septembre 2010 à minuit, le cachet de La Poste faisant foi pour les envois.

Article 6

Le Jury du concours photos est composé, y compris le Président du jury de :

- 1 personnalité issue du monde de la photographie et des Beaux-arts.
- 1 personnalité issue du monde de la presse.
- 1 personnalité issue du téléphérique du Salève.
- 1 personne issue de la collectivité (GLCT).

Le nom des personnes du jury ne sera pas diffusé avant la fin des délibérations pour éviter toute possibilité d'influence relationnelle et afin que les candidats soient certains que seule la valeur de leur création a été jugée et ce dans l'anonymat absolu.

À cette fin :

Le Président du jury ne sera nommé par l'ensemble des membres réunis que lors de l'ouverture de la session de délibération. Cette nomination se fera par vote.

Les photos à choisir seront alors exposées. Chaque membre du jury passera pour y faire son choix qu'il notera sur une liste préalablement établie avec les références des photos exposées. En sortant de la salle d'exposition il déposera sa liste avec les photos qu'il aura cochées et numérotées.

Les gagnants sont ceux dont les clichés auront récolté le plus grand nombre de voix.

En cas de partage des voix, la voix du Président du Jury sera déterminante.

Article 7

Les photographies sélectionnées par le Jury pour la désignation des gagnants seront appréciées selon :

- Leur lien et la pertinence avec le thème « Téléphérique du Salève »,
- L'originalité, la créativité et l'émotion se dégageant des photographies,
- Leurs qualités artistiques et graphiques,
- Leurs qualités techniques.

Article 8

La validité de la participation au concours photos est subordonnée à la cession effective des droits d'exploitation par l'auteur à titre gratuit de ses photographies envoyées au Téléphérique du Salève et à ses partenaires. Cependant les auteurs conservent leur copyright qui sera toujours associé à la publication de leurs photographies.

Le candidat devra préalablement télécharger le formulaire de cession des droits d'exploitation et de reproduction des photographies transmises, sur le site Internet de la société organisatrice. (voir conditions d'envoi article 4)

En outre, le candidat s'assurera du consentement de toute personne physique, en particulier d'un enfant mineur, figurant sur la photographie

transmise, et garantira la société organisatrice contre tous recours à ce titre.

À l'issue du concours, les photos de tous les candidats (gagnants ou pas) seront conservées par la société organisatrice dans le respect des droits cédés et elles pourront notamment être reproduites à des fins pédagogiques, sur tous supports édités par Le Téléphérique du Salève.

Article 9

Le candidat accepte sans réserve que ses photos soient exposées en tout lieu et publiées avec son nom sur tout média (presse imprimée, Internet, TV) par le Téléphérique du Salève et ses partenaires dans le cadre du présent concours photos et leurs besoins de communication institutionnelle, comme, d'une manière générale, pour la communication et la valorisation institutionnelle et générique. A cet égard, le candidat renonce à toute forme de rétribution.

Les photos du candidat ne sauraient être ni revendues ni utilisées à des fins directement publicitaires (campagne de publicité presse, édition, Internet, PLV, conditionnement, étiquettes ou tout autre support) sans que son accord écrit et sans qu'une rétribution (à définir par contrat) ne soit fixée.

Article 10

Le Jury se réunira le 18 septembre 2010 pour choisir les photographies gagnantes, sauf modification du

calendrier pour un motif sérieux.

Les résultats du concours seront annoncés par le Président du Jury et portés à la connaissance des candidats participants, sur le site Internet du Téléphérique du Salève et par voie de presse dans les 10 jours suivant la date de délibération du Jury.

Les photos sélectionnées seront alors diffusées sur le site Internet du Téléphérique du Salève et de ses partenaires et par tous moyens mis à la disposition de la société organisatrice, notamment l'édition de supports écrits, documents internes, dossier de presse, conformément à la cession des droits d'exploitation et de reproduction portant sur les photographies transmises par les gagnants.

Article 11

Les récompenses mises en jeu par Le Téléphérique du Salève et ses partenaires seront remises en mains propres, lors d'un vernissage prévu le lundi 4 octobre. En cas d'absence du gagnant, son prix lui sera remis par tout moyen approprié.

Chaque catégorie sera dotée de prix :

Catégorie Enfant

1er prix : un Ipod (Ipod Nano) – valeur 149 euros

2ème prix : un abonnement Vitam parc aquatique (3 mois) – valeur 105 euros

3ème prix : deux carnets Grand Air Téléphérique du Salève – valeur 80 euros

Catégorie Adulte

1er prix : un Ipod (Ipod Nano) – valeur 149 euros

2ème prix : Un repas pour deux personnes au restaurant l'Horizon – valeur 110 euros

3ème prix : un bon d'achat chez Verdonnet-Bouchet (horticulteur) [valeur 40 euros] et un carnet Grand Air téléphérique du Salève (valeur 40 euros)

Les organisateurs du concours se réservent la faculté de modifier la composition des prix en cas de difficultés, de force majeure ou si l'intérêt des gagnants l'exige, par tout autre prix d'une valeur équivalente.

Les prix ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature qu'elle soit. Les prix sont également personnels et donc non cessibles.

Article 12

La participation au concours photos sur le thème « Téléphérique du Salève » emporte l'adhésion pleine et entière du candidat au présent règlement. Aucune réclamation ne pourra être formulée quant aux résultats ou au retour des photographies.

Article 13

Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus pour responsables de toute réclamation qui pourrait être formulée par un tiers, de modification du calendrier, de la perte des photos envoyées par voie postale ou du retard des envois, et plus généralement de tout litige ou/et dommage pouvant

résulter du présent concours photos.

Article 14

Le présent règlement entre en vigueur le 28 juillet 2010 pour toute la durée et les besoins du présent concours photos.

Le règlement est consultable et téléchargeable sur le site Internet

www.telepheriquedusaleve.com

Il est également disponible sur simple demande formulée par courrier avec une enveloppe timbrée et pré-remplie, adressé à Malgrand Alain Et Depery Emmanuel (SCP) avant le 18 septembre 2010 (date de clôture du concours).

Le règlement est déposé chez Malgrand Alain Et Depery Emmanuel (SCP) - 2 rue de la Faucille 74100 ANNEMASSE

Article 15

Les informations d'ordre photographiques, c'est-à-dire les commentaires des auteurs sur leur travail, les lieux de prise de vue, les techniques et appareils utilisés qui seront recueillies lors de ce concours pourront être utilisées par la société organisatrice et ses partenaires et associées avec les photos des gagnants avec leurs noms et leur copyright. Cependant les informations d'ordre privées resteront strictement confidentielles et ne seront ni diffusées ni cédées à des tiers.

Article 16

Le présent règlement peut être modifié par la société organisatrice, le Téléphérique du Salève, dans l'intérêt du concours et notamment si les

dates de remise des documents des candidats, du dépouillement et du jury l'exigeaient.

Article 17

Conformément à la loi informatique et liberté du 5 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant en s'adressant par écrit au Téléphérique du Salève, Le Pas de l'Echelle - 74100 Etrembières,

Article 18

Le règlement de ce concours et ses attendus comme tout litige qui pourrait advenir sont subordonnés juridiquement à la Loi française et à la compétence de ses tribunaux.

* * *

Pour les candidats, ce règlement est à joindre au formulaire d'inscription

Je, soussigné, candidat au concours photo Téléphérique du Salève,

Nom

Prénom

Adresse

Représentant légal si le participant est mineur :

Reconnait avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter sans réserve les termes et conditions pour concourir.

Fait

à.....

Le

Signature du participant et du représentant légal si le participant est mineur , précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »